

Où en est le projet ?

Depuis la séance constitutive de l'association « Epuration Moyenne Broye » (EMB) en juin 2021, le projet a grandement avancé, ceci sur plusieurs fronts :

- Etudes de détail de la nouvelle **STEP** à Lucens. Une étude complémentaire a été nécessaire à la suite du retrait de Cremo, qui a rendu nécessaire un redimensionnement des installations ;
- Etude de détail des **raccordements** et des **stations de pompage**, respectivement des transformations et déconstructions des actuelles STEP à raccorder ;
- Elaboration d'un plan régional d'évacuation des eaux (**PGEEr**) ;
- Préparation et conduite des **procédures d'autorisation** pour la STEP (y compris procédure CFF en lien avec les voies de chemin de fer et procédures pour le déplacement d'un pylône de ligne électrique). **Aucune opposition n'est à déplorer** ;
- Elaboration de détail de la future **clé de répartition** et du règlement y relatif ;
- Discussion des **subventions** cantonales et fédérales avec les services concernés.



Photomontage de la future STEP de Lucens (© Groupement GEMB)

Quelles sont les prochaines étapes ?

La planification actuelle vise à démarrer les premiers travaux préparatoires à la STEP de Lucens en fin d'année 2023. Le chantier, qui se déroule par étapes pour pouvoir maintenir en tout temps le traitement des eaux usées, se poursuivra jusqu'à début 2028.

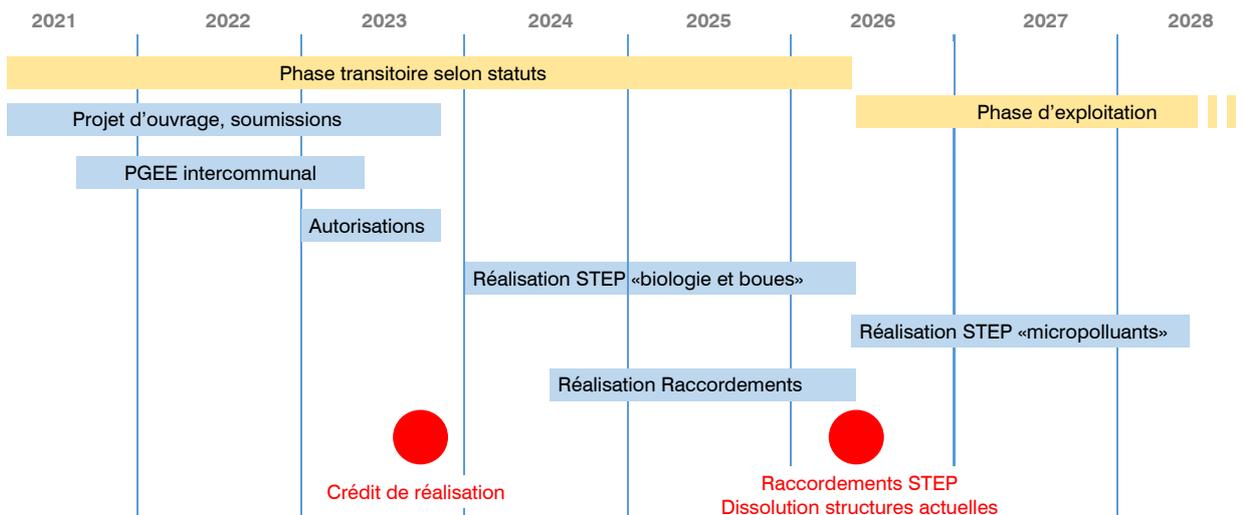
Les principales étapes de réalisation sont les suivantes :

- Automne 2023 : présentation d'un crédit de réalisation au conseil intercommunal

Ensuite, sous réserve d'acceptation des crédits :

- Dès fin 2023 : Travaux préparatoires à la STEP de Lucens, suivis de la construction du nouveau traitement biologique, des nouveaux ouvrages de prétraitement ainsi que des installations nécessaires au traitement des boues. La mise en service de ces installations est prévue pour fin 2026.
- Raccordement des STEP, mise en service des nouveaux raccordements et des stations de pompage. Déconstruction des ouvrages des actuelles STEP qui ne sont plus nécessaires. Cette étape permettra de dissoudre les actuelles associations et ententes, comme le prévoient les statuts d'EMB
- Construction du traitement des micropolluants et du bâtiment de service
- Mise en service finale de la STEP

Le planning ci-dessous illustre le déroulement prévu:



Comment seront répartis les coûts entre les communes ?

Le projet engendre de très importants investissements, nécessaires pour assurer la protection des eaux pour les prochaines décennies. Dans ses statuts, EMB s'est donné un plafond d'investissement de 90 millions de francs. Les communes n'auront pas d'investissements à faire. Elles participeront en revanche annuellement aux coûts de l'association, qui sont répartis sur la base d'une **clé de répartition**.

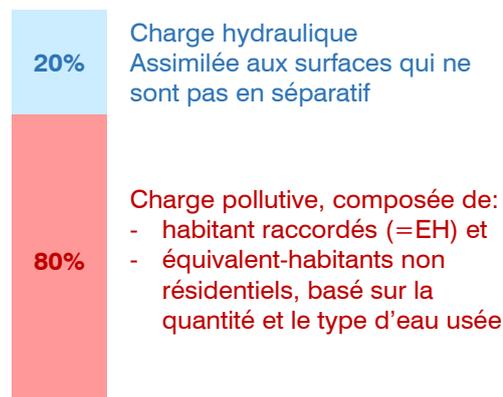


Chaque commune intègre ensuite ce coût dans ses comptes communaux et facture des taxes à ses citoyens, selon le règlement communal en vigueur.

Les prévisions actuelles font état d'un coût de **140 francs par équivalent-habitant et par an**. Conformément aux statuts, les détails de la clé de répartition feront l'objet d'un **règlement**, qui sera soumis à l'approbation du Conseil intercommunal en octobre 2023.

Le modèle de clé de répartition, qui doit être conforme au principe de causalité (ou « pollueur-payeur ») prévoit de prendre en compte les paramètres suivants :

Charge polluive : elle se basera d'une part sur les habitants raccordés et d'autre part, pour les producteurs d'eau usée non résidentiels (entreprises, activités, etc.), sur des équivalent-habitants. Ces derniers sont calculés d'après les quantités d'eau usées produites. Pour les industries, un facteur de pollution peut être pris en compte si nécessaire. EMB procédera au cours de prochains mois à un inventaire des entreprises susceptibles de produire des eaux usées particulièrement chargées en pollution.



Charge hydraulique : pour tenir compte de l'hydraulique, il est prévu de comptabiliser les surfaces de parcelle raccordées qui ne sont pas en séparatif.

Ce modèle doit inciter les communes à :

- contrôler systématiquement l'état du réseau ainsi que le degré de séparation au niveau des parcelles ;
- Procéder aux travaux de mise en séparatif nécessaire sur le réseau communal ;
- Inciter les propriétaires privés à mettre en conformité leur bien-fonds.

Le projet régional d'épuration des eaux

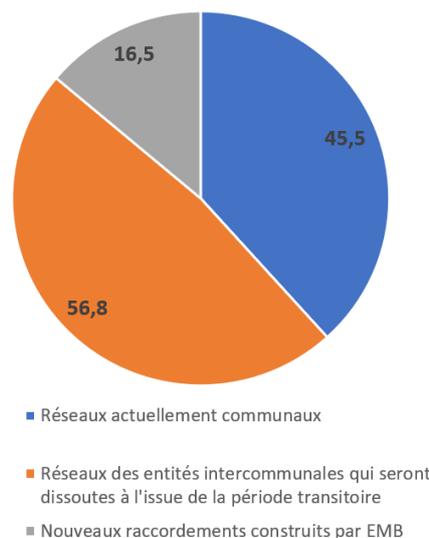
Le projet régional fédère **28 communes** vaudoises et fribourgeoises entre Montpreveyres et Granges-sous-Trey et vise à regrouper **6 stations d'épuration** (STEP) en une seule. Ce regroupement permettra de :

- remplacer des **installations en fin de durée de vie** technique et ne répondant pas toujours aux exigences actuelles de protection des eaux,
- traiter les **micropolluants** pour toute la région,
- améliorer significativement la **qualité des eaux** de la Broye,
- bénéficier de **subventions** cantonales et fédérales,
- mutualiser les coûts et bénéficier d'un certain **effet d'échelle**.

Une nouvelle station d'épuration moderne et performante sera construite sur le site de l'actuelle STEP de Lucens. Les 5 autres STEP (Châtonnaye, Trey, Granges, Hermenches et Combremont) seront démantelées et raccordées à la STEP régionale, via des réseaux en partie existants et en partie à construire.

Dans le cadre du « plan régional d'évacuation des eaux » (PGEEr), un inventaire précis du futur réseau régional a pu être établi. Conformément aux statuts d'EMB, tous les réseaux existants déjà intercommunaux (associations, ententes) ainsi que les tronçons communaux utilisés par deux communes ou davantage, seront gérés par EMB. S'ajoutent à ce réseau existant environ 16 kilomètres de nouveaux raccordements à construire.

En tout, EMB gèrera dès 2026 un réseau de canalisations de quelque 119 kilomètres.



La présente lettre d'information est diffusée à toutes les communes membres de l'association. Elle est publiée régulièrement par le Comité de direction (CODIR) de l'association EMB, selon l'avancement du projet. Contact CODIR EMB: Sylvain Schupbach, président ; admin@emb-epuration.ch

Autres informations : www.emb-epuration.ch